



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE

N° VI-AR-2026-DG94

OBJET : Autorisation d'exercer la profession d'artisan taxi

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-3 et L. 2215-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 97-0159 du 20 janvier 1997 portant réglementation de l'activité de conducteur et de la profession d'exploitant de taxi dans le département de l'Essonne modifié par l'arrêté préfectoral n° n°99-PREF-REG-0062 du 10 août 1999.

VU l'arrêté municipal du 25 mai 1979 portant création de 8 places de taxis sur le territoire de la commune d'Etampes,

CONSIDERANT que Monsieur [REDACTED] a cessé son activité de chauffeur de taxi le 27 février 2026,

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur [REDACTED] – SAS Privat-Driver qui a racheté la licence de taxi, afin d'exercer la profession de chauffeur de taxi, en remplacement de Monsieur [REDACTED]

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Communale des taxis du 26 février 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur [REDACTED] – SAS Privat-Driver demeurant [REDACTED] (57800) est autorisé à exercer la profession d'artisan taxi en remplacement de Monsieur [REDACTED] à compter du 30 avril 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise :

- A Monsieur [REDACTED] - SAS PRIVATE-DRIVER
- Au service à la population

Fait à Etampes, le 27 JUL. 2026

Gilles BAYART
Maire d'Etampes



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

27 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260727-VI-AR-2026-DG94-AI
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026